

# Le bien-être animal, une préoccupation essentielle

Association reconnue d'utilité publique, fondée en 1961 par Jacqueline Gilardoni, l'OABA (Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs) intervient pour la défense des animaux d'élevage.

Pour cela, elle développe plusieurs types d'actions :

- visite des marchés, des abattoirs, des élevages et des camions de transport,
- sauvetage d'animaux maltraités,
- lancement de procédures judiciaires contre les auteurs de mauvais traitements,
- information,
- lobbying au sein des instances nationales et européennes d'élaboration des réglementations.

Si des centaines de millions d'animaux sont élevés, parqués, transportés et abattus chaque année en France, il faut que ce soit sans douleur et dans le respect de l'animal, être sensible. Telle est, aujourd'hui encore, la mission de l'OABA.

Le point sur les travaux menés avec son Président, le Docteur Jean-Pierre Kieffer.

*• L'OABA est présente sur tous les fronts pour protéger les animaux destinés à la boucherie aux divers stades de leur existence, notamment ceux de l'élevage, de l'hébergement, du transport et de l'abattage. Comment cette présence s'exerce-t-elle concrètement ?*

Des enquêteurs salariés de l'association interviennent sur tout le territoire pour visiter et contrôler les élevages, les marchés, les transports et les abattoirs. Leur objectif est de s'assurer du respect de la réglementation existante en matière de protection animale. Le cas échéant, le dialogue, l'information, voire la formation, et la mise à disposition d'équipements sont privilégiés pour encourager les professionnels à améliorer les conditions de traitement des animaux qu'ils produisent, vendent, transportent ou abattent. Cependant, en cas d'infractions sérieuses et répétées, l'association n'hésite pas à lancer des procédures judiciaires contre les auteurs de mauvais traitements. Outre ces actions de terrain, l'OABA intervient au sein des instances nationales et européennes pour alimenter la réflexion en amont des textes et faire évoluer la législation dans un sens plus favorable au bien-être des animaux de ferme en Europe.

*• Justement, quel regard portez-vous sur la réglementation existante ? Est-elle suffisamment protectrice à l'égard des animaux destinés à la consommation ?*

En supposant qu'elle soit correctement appliquée en tout point du territoire, la réglementation en vigueur, tant en France qu'en Europe, accorde une place importante à la protection et au bien-être des animaux pendant l'élevage, dans les lieux de vente, pendant le transport et l'abattage.

A cet égard, l'OABA a parfaitement conscience des contraintes qui pèsent sur les professionnels des Etats membres de l'Union européenne, dans un contexte économique mondial qui les place en concurrence avec des pays tiers au sein desquels aucune réglementation aussi contraignante n'est imposée. Pour autant, il nous faut veiller à la bonne application des textes sur le terrain et aller encore plus loin dans cette direction

L'OABA aimerait ainsi voir aboutir de nouvelles dispositions, notamment en matière de durée du transport, d'élevage ou d'abattage. Ainsi, par exemple, l'association dénonce sans relâche, depuis de nombreuses années, l'élevage industriel des poulets de chair ou de poules pondeuses ainsi que l'abattage rituel (musulman ou juif) des animaux sans étourdissement préalable.

Une formation continue de l'ensemble des personnels intervenant dans la manipulation des animaux depuis l'élevage jusqu'à l'abattage semble nécessaire pour assurer une bonne compréhension du comportement de l'animal en même temps que la mise en œuvre de bonnes pratiques.

- *L'OABA contribue-t-elle à cet effort ?*

En effet, que ce soit dans les transports ou les abattoirs, le problème de la maltraitance des animaux est souvent lié à un déficit de formation des personnels appelés à les manipuler. C'est ainsi que des mauvaises habitudes sont prises, à l'image de l'étourdissement des veaux dans la nuque (alors qu'il doit se pratiquer dans la région frontale) qui paralyse l'animal sans l'insensibiliser. Cela est pratiqué pour répondre à la pression des négociants car les lésions cérébrales peuvent rendre difficile la commercialisation de la tête de veau. Notre objectif est donc de restaurer l'utilisation des bonnes pratiques et d'assurer le respect de la réglementation à travers, notamment, la diffusion d'outils d'informations et l'organisation de sessions de formation dans les marchés à la demande de la FMBV (Fédération des marchés de bétail vif).

- *Vis-à-vis des consommateurs, quel est votre positionnement ?*

Il apparaît clairement dans les enquêtes effectuées ces dernières années que la protection de l'environnement et le bien-être animal sont devenus des critères importants aux yeux des consommateurs. Néanmoins, ces préoccupations sont souvent oubliées au moment de l'acte d'achat au profit de critères économiques et faute d'une information suffisante autour de ces deux notions pourtant essentielles. C'est pourquoi l'OABA participe, aux côtés d'autres acteurs, aux campagnes d'information et de formation du grand public. L'objectif est que les consommateurs soient mieux

informés sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage afin de pouvoir choisir, en toute connaissance de cause.

Depuis plus de 40 ans, l'OABA est la première association française protégeant les animaux que l'homme destine à sa consommation. Elle va jusqu'à accueillir, au sein de son "troupeau du bonheur", les animaux maltraités et retirés à leur propriétaire pour mauvais traitements ou abandon de soins. Pour autant, on vient de le voir, beaucoup d'avancées restent à accomplir.

- Dans ce contexte, quels sont vos objectifs actuels ?

Développer davantage la formation, étendre géographiquement notre réseau d'enquêteurs et poursuivre nos efforts d'information, de dialogue et de lobbying pour une réglementation renforcée et surtout mieux appliquée.

Propos du Docteur KIEFFER, Président de l'OABA  
recueillis par Marie Marcelin pour la Presse Parlementaire